

CONVENTION PARTENARIALE

ENTRE LA VILLE DE SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF ET L'EPIDE

Entre

La Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, Place François Mitterrand, 76320 ELBEUF, représenté par Madame Nadia Mezrar, Maire de la Ville de Saint pierre Les Elbeuf

Ci-après dénommée « La Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf »,

L'EPIDE, 40 rue Gabriel Crié – 92240 MALAKOFF représenté par Madame Florence GERARD-CHALET, Directrice générale de l'EPIDE

Ci-après dénommée « L'EPIDE »,

PREAMBULE

L'EPIDE est un établissement public créé par l'ordonnance du 2 août 2005, dont la mission est d'accompagner des jeunes de 17 à 25 ans, sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification professionnelle, en vue de leur insertion durable en emploi. Chaque année, plus de 3500 jeunes femmes et jeunes hommes intègrent l'un des 20 centres EPIDE sur la base du volontariat. Ils signent pour cela un contrat par lequel ils « s'engagent, en contrepartie de l'effort de solidarité nationale dont ils bénéficient, à participer de manière active à la formation qui leur est dispensée ».

L'EPIDE propose aux volontaires un accompagnement global reposant sur un cadre structurant, des équipes pluridisciplinaires et un suivi personnalisé dans l'objectif de construire ensemble leur projet professionnel.

Un parcours sans couture, évolutif et adapté est proposé à chacun des volontaires pour leur permettre :

- D'aller vers une insertion professionnelle réussie et durable ;
- D'acquérir une formation générale et spécialisée ;
- De devenir des citoyens responsables et engagés ;
- De prendre soin d'eux et des autres.

Saint-Pierre-lès-Elbeuf est une ville de la Métropole de ROUEN Normandie qui place l'accompagnement vers la citoyenneté, l'insertion sociale et professionnelle des jeunes parmi ses priorités. Elle soutient et encourage le développement de dispositifs favorisant l'accès à l'emploi et à la citoyenneté des jeunes et la lutte contre l'échec et le décrochage scolaire, qui concourent à la prévention des processus de marginalisation et de rupture sociale.

ARTICLE 1 : Objet de la convention

Cette convention a pour objet le rapprochement des dynamiques d'insertion portées par les parties prenantes.

Ce rapprochement prendra notamment la forme d'action ou la réciprocité constituera le cœur de cet engagement commun.

Au-delà d'un partenariat privilégié, il s'agit de construire un maillage durable au service des jeunes de 17-25 ans du territoire Saint-Pierrais qui rencontrent des besoins dans leur parcours d'insertion socio-professionnelle.

La présente convention précisera les modalités de partenariat entre la ville de Saint Pierre Les Elbeuf et le Centre EPIDE de Val de Reuil.

La Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf souhaite apporter son soutien au centre EPIDE de Val de Reuil, dans la mise en œuvre de son offre de service, au bénéfice des jeunes du territoire. En contrepartie, l'EPIDE s'engage à mieux faire connaître son offre de service auprès des jeunes Saint-Pierrais(es), à développer ses liens avec les acteurs locaux et dans la mesure du possible à faire participer ses volontaires à l'insertion des actions menées par la ville.

ARTICLE 2 : Engagements

Par la présente convention, le centre EPIDE de Val de Reuil s'engage à :

- Participer au développement du recrutement de jeunes Saint-pierrais(es) avec pour objectif l'admission de 10 candidats par an.
- Assurer un reporting régulier : Un calendrier de rencontre entre les parties sera établi pour permettre le suivi de cette convention et des jeunes orientés. L'Epide s'engage à fournir à la demande de la ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf un tableau de bord des jeunes Saint-pierrais(es) ayant intégré le centre EPIDE de Val de Reuil. Ceci dans les limites données par le RGPD.
- Développer le partenariat avec les acteurs locaux : le centre EPIDE de Val de Reuil s'engage à poursuivre le travail auprès des professionnels locaux engagés pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (associations, services de la Ville, CCAS, Pôle Emploi, Mission locale, entreprises locales, etc.) afin de mieux faire connaître le dispositif et d'encourager le

recrutement de jeunes volontaires ; il s'associera aux acteurs locaux pour aller au-devant des jeunes qui pourraient être concernés dans les lieux qu'ils fréquentent. L'EPIDE peut également s'associer aux rencontres sportives, culturelles, économiques ou citoyennes organisées sur le territoire pour aller au plus près du public cible.

- L'EPIDE s'engage à mettre à disposition ses équipements sportifs pour des rencontres inter jeunes favorisant la découverte de l'établissement et les rencontres inter partenaires.
- L'EPIDE s'engage à donner la possibilité aux jeunes qui le souhaiteraient de participer à des journées de découvertes du centre EPIDE dites "d'immersions"
- Fixer avec la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf des dates de « Journées de découverte de l'EPIDE » (séjour d'immersion de 2 jours et une nuit) en fonction des disponibilités de chacun et de la demande : avant les périodes de recrutement (tous les 2 mois) afin que des jeunes accompagnés par un représentant de la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf puissent venir découvrir le centre EPIDE de Val de Reuil auprès des agents et des volontaires du centre.
- Fournir les outils de communication nécessaires : en fonction des besoins, le centre EPIDE de Val de Reuil transmettra aux services de la ville des supports de communication, affiches, prospectus, présentations écrites de l'EPIDE, production vidéo etc.
- Faire participer les volontaires à des actions menées par la Ville que ce soit des actions citoyennes, des forums comme les « le Forum des Associations », les rendez-vous de l'écosystème des entreprises saint-pierraises, ou des manifestations culturelles, associatives, environnementales ou sportives comme « Sport pour tous », « Téléthon », semi-marathon, courses enfants ou encore des commémorations liées au devoir de mémoire. Une liste des événements concernés sera déterminée chaque année en vue de l'année suivante par Madame la Maire et le Directeur du centre EPIDE lors du comité de pilotage annuel.
- Organiser des permanences/actions : mensuelle au Cap Jeune/centre-ville en fonction des besoins qui pourront émerger selon des modalités à définir entre les deux parties, avec une vigilance sur les résidences Marie Samson, Oison, Maréchal Leclerc, ...

Par la présente convention, la ville de Saint Pierre Les Elbeuf s'engage à :

- Faire connaître le centre EPIDE de Val de Reuil auprès du public cible : la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf s'engage à favoriser la connaissance du centre EPIDE auprès des jeunes de son territoire et utilisera à cette fin les moyens de communication qu'elle jugera utile pour faire connaître le dispositif proposé par l'EPIDE aux jeunes qui remplissent les critères de sélection

(17 à 25 ans, sans qualification professionnelle et sans emploi, en situation de retard ou d'échec scolaire voire en risque de marginalisation, de nationalité Française ou étrangère avec autorisation de travail). De manière non-exhaustive, les supports suivants pourront être utilisés : journal local, journal municipal, site internet de la ville, panneaux d'affichage lumineux, réseaux sociaux etc. La ville s'engage également à diffuser auprès du public cible les outils de communication que le centre EPIDE de Val de Reuil aura mis à sa disposition ;

- Organiser des évènements locaux : afin de développer le dispositif sur le territoire, la ville de Saint Pierre Les Elbeuf s'engage à faciliter, en lien avec ses partenaires, l'organisation d'évènements locaux (réunions d'information collectives, stands d'information lors de forum, etc.) visant à mieux faire connaître l'offre de service du centre EPIDE de Val de Reuil auprès du public cible ;
- Mettre en relation le centre EPIDE de Val de Reuil avec les acteurs locaux : afin de favoriser les complémentarités des dispositifs et la mise en réseau des acteurs, la ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf s'engage à faire connaître le centre EPIDE de Val de Reuil auprès des partenaires et fournira, le cas échéant, les coordonnées des acteurs locaux qu'elle jugera pertinent de solliciter ;
- Accompagner l'EPIDE dans l'organisation des permanences qui seront effectuées sur son territoire.
- Désigner un correspondant EPIDE : la ville désignera un correspondant. Il aura pour mission de coordonner et de suivre la mise en œuvre du partenariat avec le centre EPIDE de Val de Reuil et participera au développement des actions afférentes sur le territoire. Il pourra, le cas échéant, mobiliser les autres partenaires et les services de la ville afin de soutenir le développement du dispositif de l'EPIDE sur le territoire ;
- Faciliter la communication des offres d'emploi et des opportunités de recrutement en contrats de travail de tous types (contrats aidés comme le CUI et les emplois d'avenir, CDD, intérim, CDI, contrat d'apprentissage, etc.). L'objectif est d'en faire profiter les jeunes Saint Pierrais(es) accompagnés par l'EPIDE en les transmettant par mail au Chef du Service insertion professionnelle et formation du centre EPIDE de Val de Reuil ;
- Accueillir en stage dans tous les services de la mairie des jeunes de Saint-Pierre-lès-Elbeuf ou d'autres villes, accompagnés par le Centre EPIDE de Val de Reuil dont l'objectif est de découvrir un métier ou d'évaluer leurs compétences sur un métier. Le modèle de convention de stage utilisé sera celui de l'EPIDE : stage non rémunéré nécessitant la désignation d'un tuteur qui aura une évaluation à effectuer en fin de stage. Les demandes de stages seront effectuées auprès du correspondant EPIDE de la ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf.

- Faciliter l'accès au mode d'hébergement (FJT) pour renforcer le parcours des volontaires vers l'emploi
- Fixer avec le centre EPIDE de Val de Reuil des dates de « journées de découverte de l'EPIDE » en fonction des disponibilités de chacun et de la demande : avant les périodes de recrutement (tous les 2 mois) afin que des jeunes accompagnés, si nécessaire, par un représentant de la ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf puissent venir découvrir le centre EPIDE de Val de Reuil auprès des agents et des volontaires du centre. La journée a lieu de 10H à 15H30 avec présentation et échanges sur le dispositif EPIDE, visite du centre, déjeuner.

ARTICLE 3 : Communication

Ce partenariat pourra faire l'objet d'une communication médiatique fondée sur l'autorisation conjointe du centre EPIDE de Val de Reuil et de la ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf. Il pourra également faire l'objet d'informations via les outils de communication respectifs des partenaires.

Chaque partie autorise l'autre à utiliser son logo dans le cadre de la présente convention, chaque partie restant propriétaire exclusif de sa marque et de son logo. L'usage doit se faire dans le respect de la charte graphique de chacune des parties.

Toute autre utilisation ou usage des logos ou des marques par un biais autre que celui autorisé par la convention devra faire l'objet d'une autorisation expresse et préalable des parties.

Au terme de la convention, chacune des parties s'engage à cesser tout usage des signes distinctifs des autres parties, sauf accord exprès écrit contraire.

ARTICLE 4 : Modalités financières

Toutes les activités réalisées dans le cadre de ce partenariat sont effectuées gratuitement. Elles ne généreront aucune facturation ni aucun frais pour l'EPIDE vis-à-vis du partenaire et inversement.

ARTICLE 5 : Durée et entrée en vigueur de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'un an et à compter de sa notification.

Par la suite, elle sera renouvelée par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, deux mois avant l'expiration de la période contractuelle, par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 6 : Modification et résiliation

Toute modification se fera par avenant.

Accusé de réception en préfecture

076-217606409-20231221-2023-12-92-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2023

Affichage : 29/12/2023

Les parties peuvent mettre fin à la présente convention à tout moment moyennant un préavis de un (1) mois transmis par lettre recommandée avec accusé de réception, et ce sans qu'aucune indemnité ne puisse être exigée.

ARTICLE 7 : Bilan et évaluation

Un comité de pilotage se réunira au moins une fois par an pour réaliser un bilan du partenariat et pourra éventuellement se réunir à la demande d'un des participants, pour un bilan intermédiaire. Ce comité de pilotage sera notamment l'occasion de faire le point sur le nombre de jeunes Saint-Pierrais inscrits, d'évaluer les actions mises en œuvre dans l'année. Il sera composé de :

- la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf : Madame la maire et les élus en charge respectivement de la jeunesse et de l'insertion ;
- L'EPIDE : le directeur et le Chef de service insertion professionnelle et formation ;
- Les services de l'état : Délégué du préfet à l'égalité des chances sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie.

ARTICLE 8 : Règlement des litiges

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable des différends pouvant naître de l'application de la présente convention.

À défaut d'accord amiable dans un délai d'un mois, tout litige né de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente convention pourra être porté devant le Tribunal compétent, en application de l'article R.312-11 du code de justice administrative.

ARTICLE 9 : Coût

La présente convention ne générera aucun coût ni aucuns frais pour l'EPIDE et la ville d'Elbeuf.

Fait à Val de Reuil, en trois exemplaires, le

<p>Pour la Directrice Générale et par Délégation, Le Directeur du Centre EPIDE de Val de Reuil Rabah IDIR</p>	<p>Madame La maire de la Ville de Saint-Pierre- lès-Elbeuf Nadia Mezrar</p>
--	--